

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort de France, le 07 mai 2025

Chikungunya : un nouveau cas importé confirmé en Martinique

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Martinique confirme un nouveau cas importé de chikungunya sur le territoire, en provenance de La Réunion. Il s'agit du second cas d'importation de cette maladie détectée depuis le 2 avril dernier. Les deux cas sont sans lien direct.

Mesures de prévention immédiatement déployées

Dès l'identification du cas, l'ARS Martinique, en collaboration avec Santé publique France et la Collectivité Territoriale de Martinique, a déployé les mesures préventives nécessaires pour limiter la propagation du virus sur le territoire. **Dès ce mardi 06 mai, des actions de lutte antivectorielle ont été conduites et se poursuivront autour des lieux fréquentés par le patient.** Ces actions incluent la recherche et la destruction des lieux de ponte des moustiques, les traitements contre les moustiques adultes si nécessaire ainsi que la sensibilisation auprès des habitants des communes impactées : Trois-Ilets, Fort-de-France, François et Rivière-Salée.

Recommandations à la population

Cette situation est l'occasion de rappeler la nécessité des gestes préventifs pour se protéger et limiter la prolifération des moustiques vecteurs des arboviroses (dengue, chikungunya). Pour cela :

- **Éliminez les gîtes larvaires** : Videz les récipients d'eau stagnante et nettoyez régulièrement les abords des habitations.
- **Protégez-vous des piqûres de moustiques** : Utilisez des répulsifs, portez des vêtements couvrants et évitez les zones où les moustiques sont présents.
- **Consultez votre médecin traitant** : En cas de symptômes évocateurs de chikungunya (fièvre, douleurs articulaires et musculaires), consultez votre médecin traitant **ou appelez le 15.**

À propos du chikungunya

Le chikungunya est une maladie virale transmise principalement par la piqûre de la femelle moustique du genre *Aedes*, notamment *Aedes aegypti* en Martinique. Ce moustique, également vecteur de la dengue et du Zika, pique préférentiellement de jour mais peut piquer à toute heure. La maladie peut passer inaperçue ou se manifeste en moyenne 4 à 7 jours après la piqûre infectante, par l'apparition soudaine d'une fièvre élevée (supérieure à 38.5°C) associée à des maux de tête ainsi qu'à d'importantes douleurs musculaires et articulaires touchant les extrémités des membres.

Contact presse :

Cellule communication ARS : ars-martinique-communication@ars.sante.fr – 0696 236 863/ 822 475